

Switzerland-Berne: IT services: consulting, software development, Internet and support

OJ S 224/2013 19/11/2013

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Additional information can be obtained from:

Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) marchés publics

Internet address: http://www.simap.ch/shabforms/servlet/Search?NOTICE_NR=797821

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) marchés publics

Postal address: Fellerstrasse 21

Town: Berne

Postal code: 3003

Country: Switzerland

Contact person: Projet (13121) 605 analyse d'affaires, partenariat pour les années 2014 à 2018

E-mail: beschaffung.wto@bbl.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

(13121) 605 analyse d'affaires, partenariat pour les années 2014 à 2018.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 7: Computer and related services

Main site or place of performance: Lieu de Berne, des dérogations peuvent résulter des achats individuels.

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

L'unité informatique de l'AFC met à disposition toutes les ressources dont elle est responsable pour ce qui concerne les projets informatiques gérés au moyen d'Hermes 5, les changements informatiques et le conseil en matière informatique. L'analyse d'affaires fait partie intégrante des projets, des changements informatiques ou des conseils en matière d'analyse d'affaires.

La présente offre vise à recruter au maximum quatre fournisseurs de prestations externes certifiés et maîtrisant le domaine en mesure de détacher à l'AFC des teams capables, dans le domaine de l'analyse des affaires, de remplir des mandats d'analyse d'affaires ou de mise en place d'une analyse d'affaires en fournissant des prestations dans le cadre de projets informatiques, de changements informatiques ou de conseil informatique. La mise en œuvre doit être assurée sous forme de mandats et d'ouvrages.

54 000 heures, profil analyste d'affaires sénior

36 000 heures, profil analyste d'affaires professionnel

90 000 heures: volum total / maximal de l'acquisition

Ces fournisseurs de prestations seront engagés notamment dans le cadre de projets informatiques s'inscrivant dans le programme Fiscal-IT.

II.1.6. CPV code(s)

72000000 IT services: consulting, software development, Internet and support

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Aucune.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Coûts à inclure dans le prix offert: les conditions sont définies dans le contrat individuel. En ce qui concerne les accords différents ou complémentaires, les règles suivantes prévalent:

a) pour les prestations en régie avec plafond des coûts: L'entreprise facture ses prestations

mensuellement. Elle joint les rapports approuvés aux factures. L'AFC paie les factures dans la mesure où elle a approuvé les rapports sur les prestations;

b) pour les prestations fournies à un prix fixe convenu: l'entreprise facture ses prestations après approbation de tous les rapports / des rapports et comptes rendus finaux;

c) pour les prestations à prix fixe avec plan de paiement: l'entreprise facture ses prestations pour les paiements partiels selon le plan de paiement défini dans le contrat individuel et selon les conditions définies. Les paiements relatifs à des prestations partielles n'échoient au paiement que si toutes les conditions définies dans le contrat individuel sont réunies. Par exemple, l'AFC doit avoir approuvé les prestations et les rapports sur les prestations partielles fournies; les prestations ont été fournies conformément au contrat; l'AFC n'a pas de remarques concernant l'objet ou le montant de la facture.

Coûts à inclure dans le prix offert: Tous les prix doivent être indiqués en francs (CHF), sans la TVA:

— tarif horaire par rôle proposé,

— prix total par offre (tarif horaire x nombre d'heures de travail).

Ces prix doivent intégrer tous les coûts annexes (en particulier frais, assurances, coûts /charges sociales, etc.). Un poste de travail entièrement aménagé sera à disposition au lieu de fourniture du service.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Pas admises.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: yes

Description of particular conditions: Conditions générales de participation: aucune

Sous-traitance: Sont admis. Si le soumissionnaire fait appel à des sous-traitants pour l'exécution des prestations, il assume la responsabilité générale du projet. Il indique les noms et les rôles de tous ses sous-traitants.

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Critères d'aptitude:

Toutes les entreprises disposant des compétences économiques et techniques suffisantes et pouvant apporter les justificatifs requis selon chiffre 3.8 sont appelées à déposer une offre en CHF.

Justificatifs requis:

Les preuves de qualification énumérées ci-après doivent être fournies dans leur intégralité en sans restriction, ni modification en même temps que l'offre, car autrement il ne sera pas entré en matière sur cette dernière.

CA01 Capacité économique / financière:

Le soumissionnaire confirme qu'il fournira les preuves suivantes à la demande du client après la remise de l'offre et avant l'adjudication du marché:

— extrait du registre du commerce ne datant pas de plus de 3 mois,

— extrait du registre des poursuites ne datant pas de plus de 3 mois.

(Les soumissionnaires étrangers fournissent les documents équivalents.)

CA02: Analyse en matière d'analyse d'affaires

Le soumissionnaire confirme qu'il est fort d'une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine

de l'analyse d'affaires, dont 3 au service de la Confédération, de l'administration publique ou d'une grande entreprise.

(L'énumération ne doit pas remonter à une période antérieure à 2006; la durée de l'expérience se mesure sur la base des durées des projets.)

Veuillez justifier que vous remplissez ce critère comme suit:

Projets, année, méthodes d'analyse des affaires/Requirements engineering, outils d'analyse des affaires/Requirements engineering, références (nom, prénom et numéro de téléphone du mandant).

CA03: SPOC (Point de contact unique, Single Point of Contact)

Le soumissionnaire s'engage à mettre un account manager unique à la disposition de l'AFC pendant toute la durée du projet.

Veuillez justifier que vous remplissez ce critère en indiquant le nom, le prénom, l'adresse de messagerie électronique et le numéro de téléphone du point de contact unique ainsi que de son remplaçant.

CA04: Contrat-cadre

Le soumissionnaire est disposé, le cas échéant, à conclure un contrat-cadre (cf. annexe au cahier des charges).

CA05: Contrôle de sécurité relatif aux personnes

Le soumissionnaire est disposé à se soumettre à un contrôle de sécurité relatif aux personnes de la Confédération.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.aios.ch

CA06: Evaluation des collaborateurs

Le soumissionnaire accepte que l'AFC évalue périodiquement la qualité des prestations de l'entreprise en fonction de du projet concerné.

CA07: Frais

Le soumissionnaire accepte que les frais ne soient pas remboursés.

CA08: Analyste des affaires sénior

Le soumissionnaire confirme que toutes les personnes qui rempliront la fonction d'analyste des affaires sénior réunissent les conditions suivantes:

1. Un des diplômes suivants:

- Informaticien avec diplôme fédéral,
- Informaticien de gestion avec diplôme fédéral,
- Diplôme d'une haute école spécialisée (HES) en informatique ou en informatique de gestion,
- Diplôme d'une haute école spécialisée ou d'une université en informatique ou en informatique de gestion ou un diplôme comparable ou supérieur;

2. Justifier d'au moins 5 ans d'expérience en matière d'analyse des affaires, requirements engineering et de gestion dans un environnement informatique moderne;

3. Présenter une certification IREB Certified Professional for Requirements Engineering CPRE ou une certification comparable;

4. Présenter une certification de Scrum Product Owner ou de Certified Scrum Master CSM;

5. Expérience dans le domaine du management agile de l'analyse des affaires/Requirements Engineering;

6. Certification d'expert en matière de Business Process Management (OCEB) ou certification comparable;

7. Connaissances de l'allemand par écrit et par oral:

- langue maternelle ou
- séjour linguistique d'une année dans un lieu germanophone (joindre les certificats de travail ou autres attestations) ou
- diplôme d'allemand de niveau B2 selon le Portfolio européen des langues.

Certifiez que ces conditions sont réunies en joignant trois – et pas davantage - CV.

Si le soumissionnaire propose, dans le cadre de l'élaboration de l'offre (cf. CH. 1.6.2 du cahier des charges), des candidats pour lesquels il n'a pas encore présenté de CV, il doit envoyer les CV de ces candidats pour justifier qu'ils réunissent ces critères. Si le soumissionnaire est invité à se présenter pour un entretien, les CV seront contrôlés lors de cet entretien (cf. CH. 1.6.3 du cahier des charges).

CA09: Analyste d'affaires professionnel

Le soumissionnaire confirme que toutes les personnes qui rempliront la fonction d'analyste d'affaires professionnel, réunissent les conditions suivantes:

1. Un des diplômes suivants:

- Informaticien avec diplôme fédéral,
- Informaticien de gestion avec diplôme fédéral,
- Diplôme d'une haute école spécialisée (HES) en informatique ou en informatique de gestion,
- Diplôme d'une haute école spécialisée ou d'une université en informatique ou en informatique de gestion ou un diplôme comparable ou supérieur;

2. Justifier d'au moins 3 ans d'expérience en qualité d'analyste d'affaires professionnel, de Requirement Engineering et de gestion dans un environnement informatique moderne;

3. Présenter une certification IREB Certified Professional for Requirements Engineering CPRE ou une certification comparable;

4. Présenter une certification de Scrum Manager Owner CSPO ou de Certified Scrum Master CSM;

5. Expérience dans le domaine de l'analyse agile d'affaires/Requirements Engineering;

6. Certification d'expert en matière de Business Process Management (OCBE) ou certification comparable;

7. Connaissances de l'allemand par écrit et par oral:

- langue maternelle ou
- séjour linguistique d'une année dans un lieu germanophone (joindre les certificats de travail ou autres attestations) ou
- diplôme d'allemand de niveau B2 selon le Portfolio européen des langues

Certifiez que ces conditions sont réunies en joignant deux – et pas davantage - CV.

Si le soumissionnaire propose, dans le cadre de l'élaboration de l'offre (cf. ch. 1.6.2 du cahier des charges), des candidats pour lesquels il n'a pas encore présenté de CV, il doit envoyer les CV de ces candidats pour justifier qu'ils réunissent ces critères. Si le soumissionnaire est invité à se présenter pour un entretien, les CV seront contrôlés lors de cet entretien (cf. ch. 1.6.3 du cahier des charges).

CA10: Formulaire de la Conférence des achats de la Confédération (CA)

Veuillez joindre le formulaire de déclaration du soumissionnaire «Respect des conditions de travail, des dispositions sur la protection des travailleurs et l'égalité de salaire entre femmes et hommes» dûment rempli et signé.

CA11: CG de la Confédération en matière de contrats de prestations de services d'entreprise Acceptation des conditions générales de la Confédération en matière de services informatiques (édition du 20.10.2010) et des conditions générales en matière de contrats d'entreprise dans le domaine informatique (édition du 20.10.2010).

Confirmation écrite de la disposition à fournir les données demandées.

CA12: Remplacement de collaborateurs.

Le soumissionnaire est disposé, en cas de remplacement d'un collaborateur nommé dans le contrat individuel, à financer jusqu'à 10 journées de travail pour l'introduction d'un nouveau collaborateur, pour les travaux transitoires et pour lui permettre de s'habituer à l'environnement et aux méthodes de l'AFC.

Confirmation écrite de la disposition à fournir les données demandées.

CA13: Sous-traitants

En cas d'engagement de sous-traitants: le soumissionnaire accepte de faire exécuter la moitié des prestations au maximum par des sous-traitants ou des indépendants.

Confirmation écrite.

CA14: Lieu de travail

Le soumissionnaire est disposé à accepter la région de Berne comme lieu de travail. Le poste de travail est mis à disposition par l'AFC.

Confirmation écrite de la disposition à fournir les données demandées.

CA15: Statut de séjour

Le soumissionnaire confirme que toutes les personnes engagées dans les travaux possèdent ou posséderont un statut légal de séjour qui les autorise à exercer une activité lucrative en Suisse de l'ampleur de la tâche faisant l'objet de l'appel d'offres.

Confirmation écrite de la disposition à fournir les données demandées.

CA16: Enregistrement du temps de travail et établissement des rapports

Le soumissionnaire est disposé à accepter, pendant la durée d'engagement prévue, les normes du mandant en matière d'enregistrement du temps et d'établissement de rapports.

Confirmation écrite de la disposition à fournir les données demandées.

CA17: Responsabilité du soumissionnaire

Par rapport au mandant, le soumissionnaire est l'interlocuteur unique et le seul responsable. Le cas échéant, les sous-traitants sont liés par le mandant. Ce dernier est responsable de toutes les prestations convenues dans le contrat.

Confirmation écrite et brève description des éventuels sous-traitants.

CA18: Outils d'analyse des affaires et de Requirements Engineering

Le soumissionnaire confirme que toutes les personnes engagées ont de l'expérience dans au moins l'un des domaines suivants: IBM, ReqPro, Caliber-RM, CARE du groupe Sophist, TFS, JIRA, DOORS, HP QualityCenter.

Confirmation écrite de la disposition à fournir les données demandées.

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

(13121) 605

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

6.1.2014 - 23:59

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

German. French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Des offres partielles ne sont pas admises.

Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC: aucune.

Conditions générales: Exécution selon les Conditions générales (CG) de la confédération pour:

— les services informatiques (édition du 20.10.2010),

— les contrats d'entreprise dans le domaine informatique et pour la maintenance de logiciels individuels (édition du 20.10.2010). Celles-ci peuvent être consultées sous www.bbl.admin.ch – rubrique Documentation – CG.

Négociations: Demeurent réservées.

Conditions régissant la procédure: le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

Autres indications: l'acquisition se fera sous réserve de la maturité du projet et de la disponibilité des crédits. Le pouvoir adjudicateur se réserve, d'un côté, le droit de faire exécuter les prestations attribuées à un soumissionnaire pour le compte d'autres

acquéreurs au sein de la Confédération et, de l'autre, de ne pas acquérir tout ou partie des prestations définies au ch. 1.3 (cahier des charges). De même, l'adjudicataire, n'a pas le droit d'exploiter la grille quantitative au sens du ch. 1.4 (cahier des charges) ci-devant. www.simap.ch Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St. Gall. Le mémoire de recours, à présenter en deux exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles.

Délai de livraison / remarques: .

Délai de clôture pour le dépôt des offres / remarques: remarques sur le dépôt des offres: lieu de la remise de l'offre: selon chiffre 1.2

a) Pour remise à la réception de l'OFCL (par le soumissionnaire lui-même ou par coursier): l'offre doit être remise au plus tard à la date de clôture indiquée ci-dessus, pendant les heures d'ouverture de la réception (7:30-12:00 et 13:00-16:00) contre accusé de réception de l'OFCL;

b) Remise par voie postale: le sceau postal ou le justificatif avec code à barres d'un office de poste suisse ou étranger reconnu officiellement est déterminant pour la date de remise (l'affranchissement par une machine d'entreprise n'est pas reconnu comme sceau postal);

c) Remise de l'offre à une représentation diplomatique ou consulaire suisse à l'étranger: les soumissionnaires étrangers peuvent remettre leur offre au plus tard à la date de remise ci-dessus à une représentation diplomatique ou consulaire de la Suisse dans leur pays, pendant les heures d'ouverture, contre une confirmation de réception. Ils ont l'obligation d'envoyer cette confirmation par fax (no. fax selon chiffre 1.2) au pouvoir adjudicateur. Le soumissionnaire doit s'assurer dans tous les cas qu'il dispose de la preuve de remise de l'offre dans les délais. Les offres remises en retard ne peuvent plus être prises en considération et seront renvoyées à l'expéditeur.

Publication de référence nationale: Simap de la 15.11.2013, doc. 797821.

Délai souhaité pour poser des questions par écrit: 3.12.2013.

Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres: vous avez la possibilité de télécharger les documents depuis la plateforme électronique www.simap.ch sous la rubrique «Marchés publics, Appels d'offres Confédération». Dans ce cas vous devez vous enregistrer sous le projet. Ensuite vous recevrez par courriel votre mot de passe vous permettant de télécharger les documents désirés. Pour toutes questions il y a un «forum aux questions» à votre disposition.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

15.11.2013